

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 1 /04.09.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 29 août 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAUT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROON Marie-Paule, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine,
TALON Méline a donné pouvoir à COUSIN Sylvie
CHAMPIGNE Philippe a donné pouvoir à DOLBEAU Alain
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Exonération en faveur des immeubles situés en zone France Ruralités Revitalisations rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts

Le Maire de la commune de Celles-sur-Belle expose les dispositions de l'article 1383 K du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G.

Vu l'article 1383 K du code général des impôts,

Vu l'article 1466 G du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts.
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.



Le Maire,
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU



Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2 /04.09.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 29 août 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROON Marie-Paule, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine,

TALON Mélina a donné pouvoir à COUSIN Sylvie

CHAMPIGNE Philippe a donné pouvoir à DOLBEAU Alain

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Maîtrise d'œuvre des ateliers municipaux - Attribution

Par délibération du 14 mai 2024, le conseil municipal a décidé de construire un nouvel atelier pour les services techniques et a validé le cahier des charges pour la consultation d'un architecte.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé avec remise des candidatures au 7 juin 2024. L'équipe devait disposer de compétences en matière d'architecture, de paysage, d'ingénierie structure, d'ingénierie fluides et d'économie de la construction, de voirie et réseaux divers (VRD) et d'Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC).

Trois candidats ont été présélectionnés conformément au règlement de la consultation et ont été auditionnés le 30 juillet 2024 :

- Architecture FARDIN de Cholet,
- C+M architectes de Jonzac,
- Agence aBi de Niort.

Au vu des critères de sélection et après audition, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, DECIDE :

POUR : 25 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 2 voix (Léon-Henri A., Demillac M.)

→ de retenir l'équipe composée de :

- Agence aBI, mandataire
- SIT&A Conseil : paysage et BET VRD
- SECOBA : économiste de la construction
- ATES : BET structure,
- DELTA ENERGIES : BET Fluides.

→ de fixer le taux de rémunération à 9,25% pour une enveloppe financière des travaux de 1 750 000 € HT, soit un montant de 161 875 € HT et 194 250 € TTC,

→ d'approuver le budget prévisionnel de l'opération d'un montant de 2 339 752,80 € HT et d'autoriser Madame le Maire à solliciter les partenaires financiers pour les demandes de subventions correspondantes :

Etat DETR	150 000,00 €
Etat DSIL	200 000,00 €
Département Ambition Deux Sèvres	750 000,00 €
Département Fonds de Solidarité	124 131,00 €
Vente des ateliers actuels	230 000,00 €
Autofinancement	885 621,80 €

→ d'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU

A handwritten signature in dark ink, likely belonging to Chantal Gadeau, the secretary of the meeting.

Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 3 /04.09.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 29 août 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAUT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine,
TALON Mélina a donné pouvoir à COUSIN Sylvie
CHAMPIGNE Philippe a donné pouvoir à DOLBEAU Alain
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Travaux de voirie 2024 - Attribution

Un marché en procédure adaptée a été lancé pour les travaux de voirie 2024. Le dossier de consultation était téléchargeable sur le site de pro-marchespublics.com le 3 juillet 2024 et une publication a eu lieu sur la Nouvelle République le 8 juillet 2024. Quatre entreprises ont déposé une offre et 1 entreprise n'a pas répondu.

Les travaux concernent la réfection :

Tranche ferme :

- Entrée du camping
- Réfection rue des Jardins
- Réfection rue de la Bourrellerie

Tranche optionnelle

- Route des Oulmes
- Réfection du parking de l'EHPAD
- Réfection route du Chironail
- Rue de l'Eglise Saint-Martin / Souchon,
- Réfection chemin du Puits Maigreau.

Après analyse des offres et négociation avec l'entreprise la mieux classée, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- retient l'offre de l'entreprise COLAS pour la tranche ferme et les 5 tranches optionnelles pour un montant total de 224 000 € HT soit 268 800 € TTC,
- autorise Madame le Maire à signer le marché,
- prévoit le financement sur le budget 2024 et 2025 de la commune.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.



Le Maire,
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU



Le Maire
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-quatre, le quatre septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 29 août 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelynne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAUT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine,
TALON Méлина a donné pouvoir à COUSIN Sylvie
CHAMPIGNE Philippe a donné pouvoir à DOLBEAU Alain
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Autorisation d'engagement pour les travaux de voirie 2024

Un marché public a été lancé pour la réalisation de travaux de voirie 2024, attribué à l'entreprise COLAS, dont le montant s'élève à 268 800 € TTC.

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3,

Vu l'instruction M57,

Considérant que le vote d'une autorisation d'engagement et de crédits de paiement correspondant au coût total des travaux correspondant à la seule dépense qui pourra être ordonnancée au cours de l'exercice 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter le montant de l'autorisation d'engagement et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation des travaux de voirie 2024, ainsi que détaillé ci-après :

Détails	Montant global AE TTC	CP en 2024	CP en 2025
Travaux	268 800 €	191 496 €	77 304 €

Les dépenses seront équilibrées comme suit :

Recettes	Total AE	CP 2024	CP 2025
Ressources propres (FCTVA et autofinancement)	268 800 €	191 496 €	77 304 €

- autorise Madame le Maire à engager les dépenses à hauteur de l'autorisation d'engagement et à mandater les dépenses afférentes,
- précise que les crédits de paiement de 2024 et 2025 seront inscrits au chapitre 61, article 615231 « entretien voiries ».

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.



Le Maire,
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU



Le Maire
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-quatre, le quatre septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 29 août 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEau Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine,

TALON Mélina a donné pouvoir à COUSIN Sylvie

CHAMPIGNE Philippe a donné pouvoir à DOLBEAU Alain

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Travaux de voirie 2023 : avenant

Par délibération du 6 septembre 2023, le conseil municipal a décidé de retenir l'entreprise BONNEAU et Fils pour les travaux de voirie 2023 pour un montant de 165 010,98 € TTC comprenant la tranche ferme et la tranche optionnelle pour la variante « fourniture et mise en œuvre d'un BBSG 0/10 à 90kg/m2 pour couche de roulement ».

Au cours des travaux, il s'avère nécessaire de passer un avenant concernant :

- La rue Jean-Louis Girard : + 1 135, 00 € HT (mise à la cote de bouche à clé et de tampons de regard de visite)
- Rue de la Talle à Teurtous, La Ronze : + 2 006,00 € HT (mise en forme d'une noue et reprofilage et bicouche)

Soit un montant total de 3 141,00 € HT soit 3 769,20 € TTC.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide cet avenant d'un montant de 3 769,20 € TTC,
- autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à cet avenant,
- prévoit le financement sur le budget 2024 de la commune.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU



Le Maire,
Sylvie BRUNET



Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 6 /04.09.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 29 août 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAUT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROUX Marie-Paule, LABARRE Eric, DEMILLAC Madem, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine,
TALON Mélina a donné pouvoir à COUSIN Sylvie
CHAMPIGNE Philippe a donné pouvoir à DOLBEAU Alain
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Aménagement de la zone de l'aumônerie – Demande de subvention

Par délibération du 20 octobre 2021, le conseil municipal :

- a approuvé, à la majorité des suffrages exprimés, le programme d'aménagement de la zone humide de l'aumônerie ;
- a sollicité l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR 2021 soit 16 320 € pour les études et 111 200 € pour les travaux.

Par délibération du 10 juillet 2024, le conseil municipal a attribué les trois lots pour un montant total de 218 658,70 € HT soit 262 390,44 € TTC.

Il s'avère que ce projet peut également bénéficier d'une subvention du Département « Fonds de Solidarité » d'un montant de 80 000 €.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- décide de s'engager à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération de 275 559,70 € HT soit 330 671,64 € TTC sur le budget de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- approuve le budget prévisionnel de l'opération :

Etat DETR étude	16 320,00 €
Etat DETR travaux	111 200,00 €
Département Fonds de Solidarité	80 000,00 €
Autofinancement	68 039,70 €

- autorise le maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

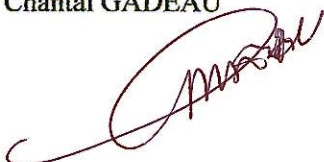
Au registre sont les signatures.



Le Maire,
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU



Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 7 /04.09.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 29 août 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelynne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEau Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine, DENIS Pascal,

TALON Mélina a donné pouvoir à COUSIN Sylvie

CHAMPIGNE Philippe a donné pouvoir à DOLBEAU Alain

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Changement des fenêtres mairie de Celles-sur-Belle : autorisation de programme

Une déclaration préalable a été déposée pour le changement de 13 fenêtres des étages de la mairie de Celles-sur-Belle dont le montant s'élève à 40 141,20 € TTC.

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3,

Vu l'instruction M57,

Considérant que le vote d'une autorisation de programme et de crédits de paiement correspondant au coût total des travaux correspondant à la seule dépense qui pourra être ordonnancée au cours de l'exercice 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation des travaux de changement de fenêtres de la mairie de Celles-sur-Belle, ainsi que détaillé ci-après

Détails	Montant global AE TTC	2024	2025	2026
Travaux	40 141,20 €	5 863,20 €	20 521,20 €	13 756,80 €

Les dépenses seront équilibrées comme suit :

Recettes	Total AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Ressources propres (FCTVA et autofinancement)	40 141,20 €	5 863,20 €	20 521,20 €	13 756,80 €

- autoriser Madame le Maire à engager les dépenses à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes,
- précise que les crédits de paiement seront inscrits aux budgets 2024, 2025 et 2026 au chapitre 21, article 2135 « installations générales ».

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

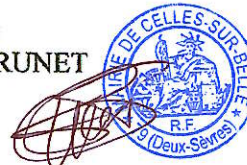
Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU



Le Maire,
Sylvie BRUNET

Le Maire
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-quatre, le quatre septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 29 août 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAUT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROON Marie-Paule, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine, DENIS Pascal,

TALON Méline a donné pouvoir à COUSIN Sylvie

CHAMPIGNE Philippe a donné pouvoir à DOLBEAU Alain

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Cessions de terrains communaux

La commune a mis en fermage des terrains lui appartenant. Mme le Maire propose de céder les parcelles pour lesquelles il n'y a pas de projets aux fermiers qui le souhaitent.

La direction départementale des finances a estimé la valeur de ces terrains à 0,32 € le m2 soit : Au vu des prix pratiqués dans le secteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 25 voix - CONTRE : 1 voix (Cromer M.) - ABSTENTION : 0

- décide de vendre les terrains indiqués au prix de 0,35 € le m2 soit un prix arrondi indiqué ci-dessous,

Parcelles	Adresses	Superficie totale	Prix de vente arrondi	Exploitant
344 ZE 93	Vallée à Vergne à Verrines	14 811 m2	5 184 €	LAROCHE Jean-Louis
181 ZE 35 et 86	La Moutonnerie à Montigné	14 127 m2	4 945 €	Earl La Moutonnerie
AV 328 ZC 33	La Plaine du Treuil Champ Martin	10 267 m2 62 215 m2	25 369 €	Earl La Cigogne
ZC 17 ZC 45 ZH 69 344 ZA 42	Les Civières Le Treuil Bourdevert Courtebut	12 899 m2 16 880 m2 5 902 m2 1 030 m2	12 849 €	Earl Gautier

- charge Maître FRAYSSE, notaire à Celles-sur-Belle, de rédiger les actes de vente,
- autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à ces ventes.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Conforme à l'original

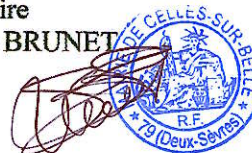
La secrétaire de séance
Chantal GADEAU





Le Maire,
Sylvie BRUNET

Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 9 /04.09.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 29 août 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, DEMILLAC Madem, VETILLARD Gilles, GAZEau Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine, DENIS Pascal,

TALON Mélina a donné pouvoir à COUSIN Sylvie

CHAMPIGNE Philippe a donné pouvoir à DOLBEAU Alain

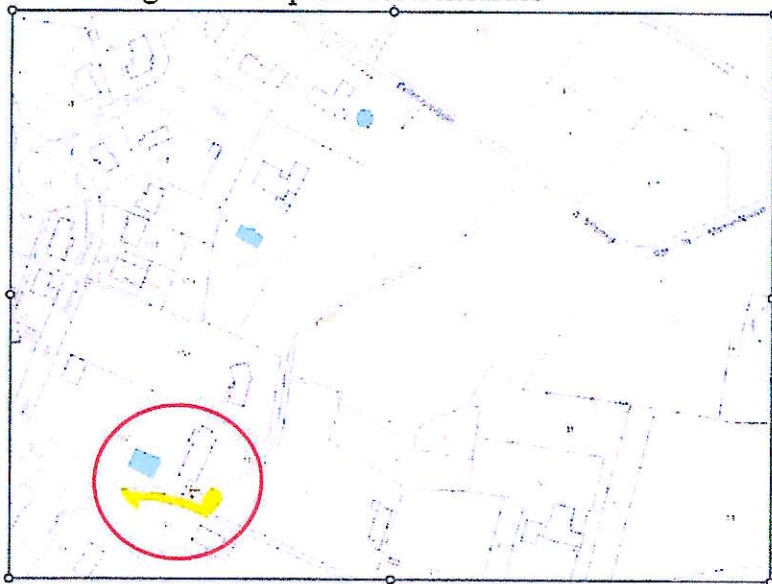
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Dénomination d'une voie

Dans le cadre de la réalisation de la base d'adressage, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- décide de dénommer le chemin situé au lieu-dit « Les Brissardes » aboutissant rue Louis Magneron : Impasse des Brissardes



- charge Mme le Maire d'en informer les services concernés.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU

Conforme à l'original



Le Maire,
Sylvie BRUNET

Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10 /04.09.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 29 août 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAUT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, HICQUEBRANT Justine, DENIS Pascal,

TALON Mélina a donné pouvoir à COUSIN Sylvie

CHAMPIGNE Philippe a donné pouvoir à DOLBEAU Alain

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Classement de voies dans le domaine public non cadastré

Madame le Maire informe le conseil municipal que certaines voies ou partie de voies affectées à la circulation publique sont restées dans le domaine privé de la commune. Elle propose de les classer dans la voirie communale.

L'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies ; aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de classer les voies suivantes affectées à la circulation générale dans le domaine public non cadastré de la commune :

Rue Louis Magneron (pour partie)	AN 135	760 m2
Route de la Digue		91 ml
Route de Chizé (portion)	AT 561	105m2

- de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU



Le Maire,
Sylvie BRUNET

Le Maire
Sylvie BRUNET

